

Affaire suivie par :
L. DELOYE
E. OUTREY
R. SKARNIAK
IA-IPR d'EPS
Tél. 03 88 23 3871/ 3525 / 3859
Mél : ce.ipr@ac-strasbourg.fr

Strasbourg, le 18 septembre 2023

L'Inspection Pédagogique Régionale
d'Education Physique et Sportive

6, rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

à

Mesdames et Messieurs les enseignantes
et enseignants d'EPS

S/C de Madame, Monsieur le Chef d'Etablissement

Objet : Enseignement de l'E.P.S. - bilan, perspectives et organisation 2023/2024

Annexe : Recueil des données relatives à l'EPS : iPackEPS

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

1. Généralités

Le cadre ministériel a été fixé dans la circulaire de rentrée : une école qui **instruit, émancipe et protège**. Les finalités de l'EPS répondent à ces enjeux et nous faisons confiance aux enseignants qui, de par leur formation, ont l'expertise pour s'emparer de ces objectifs au quotidien.

Notre projet est de poursuivre la conception et la mise en œuvre d'une EPS accessible à tous pour favoriser l'inclusion, assurer l'acquisition des savoirs fondamentaux et accompagner l'ensemble des élèves vers la réussite. L'accessibilité des apprentissages est un levier de réflexion pour questionner les pratiques professionnelles.

2. 2023-2024 : une année olympique et paralympique à l'école

« Les Jeux représentent une occasion exceptionnelle de renforcer tous les dispositifs favorisant la pratique physique et sportive des élèves. » En s'appuyant sur les valeurs portées par l'olympisme, engagement, excellence, égalité, respect, amitié, inclusion et partage, l'année scolaire 2023-2024 sera l'occasion de favoriser la construction d'une citoyenneté active et engagée. Dans le prolongement de l'EPS nous invitons les équipes à faire vivre aux élèves toutes les dimensions du sport : physiques, culturelles, artistiques, citoyennes, patrimoniales en créant du lien entre les enseignements, les projets éducatifs et les Jeux olympiques et paralympiques et leurs valeurs.

Le calendrier :

- Mercredi 20 septembre 2023 : la Journée Nationale du Sport Scolaire : thématique retenue "la célébration et l'universalisme"
- 08 octobre 2023 : Journée Paralympique
- 24 janvier 2024 : Journée internationale du sport féminin
- 2 avril au 6 avril 2024 : Semaine Olympique et Paralympique
- 26 juin 2024 : passage de la flamme dans notre académie
- 23 juin 2024 : Journée internationale olympique

Le label **Génération 2024** : 53 collèges, 20 lycées et 161 écoles de l'académie et 4 établissements médico-sociaux accueillant des jeunes en situation de handicap sont désormais labellisés grâce à l'engagement des équipes pédagogiques. La procédure de labellisation est désormais simplifiée et accélérée en suivant [ce lien](#)

3. **Sécurité Activités Physiques de Pleine Nature (APPN)**
Nouvelle exigence à partir de cette année, déclaration et validation des projets s'appuyant sur des APPN à environnement spécifique : progressivement au cours de l'année scolaire, cette nouvelle démarche répondant à la circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 va être mise en place.
Ainsi, les sorties et projets s'appuyant sur des APPN à environnement spécifique se déroulant à partir du 1^{er} mars 2024 devront être déclarés 6 semaines avant sur iPackEps (tutoriel) pour obtenir une validation. Dès lors et pour les années à venir, cette mesure s'appliquera à tous les projets concernés quelle qu'en soit la durée.
Un ensemble de documents sera publié durant le premier trimestre et répondra à l'ensemble de vos questions.
Une formation référent EPI (Equipements de protection individuels) a été organisée en 2023 (circulaire du 19-04-2017). Tous les établissements propriétaires de matériel d'escalade sont tenus de déclarer un enseignant « référent EPI » dans iPackEPS. Si un établissement ne possède pas de référent EPI certifié, nous vous remercions de vous manifester auprès de l'inspection pédagogique régionale (ia-ipr.eps@ac-strasbourg.fr). Le suivi des EPI est possible dans iPackEPS.
4. **Politique artistique**
La politique en faveur des activités artistiques se poursuit à travers plusieurs dispositifs dont les ateliers artistiques, les projets ACMISA, les partenariats avec le monde culturel ou encore les formations. Laetitia BERTRAND, professeure d'EPS, poursuit son action avec expertise et engagement en tant que coordonnatrice académique danse et arts du cirque auprès de la délégation académique à l'action culturelle au rectorat (DAAC) et nous l'en remercions.
Elle accompagnera les équipes dans l'élaboration des projets artistiques, leur relecture, l'utilisation du pass Culture et de la plateforme ADAGE dédiée à la dépose des projets ACMISA. Nous vous encourageons également à consulter le site de la DAAC.
Les formations en danse et en arts du cirque proposées sur le thème de l'ouverture culturelle dans le cadre de EAFC s'adressent aux enseignants de toutes les disciplines.

INFORMATIONS GENERALES

1. **Se former pour accompagner les élèves**
L'école académique de la formation propose une offre renouvelée, en candidature individuelle, accessible tout au long de l'année. Elle est complétée par des formations à public désigné et locales.
Les inscriptions se feront au fil de l'eau sur le site dédié de l'académie de Strasbourg.
Vous trouverez des formations disciplinaires, transversales et inter-catégorielles sur les thématiques de l'évaluation, des valeurs de la République, des langues ou encore de la formation de formateurs.
Après avis des supérieurs hiérarchiques, la confirmation des candidatures s'effectuera via l'EAFC, en lien avec les inspecteurs, dans des délais qui seront précisés.
Cette offre sera complétée et vous serez informés régulièrement via votre messagerie académique.
2. **Être accompagné durant sa carrière**
Les corps d'inspection poursuivent l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.
Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs.
Les actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), reposent sur les différentes visites réalisées. Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement définies par les décrets nationaux et reprises dans les lignes directrices de gestion.
Nous poursuivons également notre politique d'accompagnement en direction des enseignants en début de carrière, des entrants dans l'académie et des enseignants expérimentés (hors-classe) sous forme de visites conseils (hors rendez-vous de carrière).

ELEMENTS D'ORGANISATION DE L'EPS 2023/2024

1. Recueil des données relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, aux sections sportives scolaires et aux enseignants.

Comme l'année dernière les modalités de recueil des données se feront en ligne en collège comme en lycée sur iPackEPS. Il est de la responsabilité de chaque enseignant d'EPS de compléter de manière exhaustive l'application.

Attention :

- Les **dossiers de sections sportives scolaires** sont gérés dans iPackEPS : les demandes d'ouverture se font via iPackEPS. Chaque année le coordonnateur de section doit renseigner le projet et le bilan du dispositif sur cette même plateforme.
- **L'enquête natation est à compléter** avec vos données 2022-2023 = pour la compléter vous devez choisir « année scolaire 2022-2023 »).

La date butoir pour renseigner iPackEPS est fixée au 5 octobre 2023.

2. Recueil des données relatives à l'évaluation

La saisie des protocoles d'évaluation examen se fera cette année directement dans iPackEPS avant le 5 octobre. La CAHPN (commission académique) se déroulera le mardi 10 octobre de 9h à 12h. La saisie des notes d'EPS pour les examens devra être finalisée pour le mardi 4 juin. **A partir de cette session les notes seront saisies par AFL et AFLP.**

3. Site académique EPS

Régulièrement mis à jour il met à disposition un certain nombre de ressources. Nous invitons les enseignants à s'inscrire à [la liste de diffusion EPS](#). Les membres de cette liste sont régulièrement informés des mises à jour, des nouveautés qui touchent la discipline, des évolutions des textes officiels.

4. Inspection pédagogique régionale

L'inspection pédagogique régionale d'EPS est, pour l'année scolaire 2023-2024, composée comme suit :

- Monsieur Louis DELOYE, IA-IPR en EPS,
- Monsieur Eric OUTREY, IA-IPR en EPS,
- Monsieur Richard SKARNIAK, IA-IPR en EPS.

En fonction du dossier ou de la teneur du sujet, vous pourrez être réorienté vers l'IA-IPR plus particulièrement en charge de son pilotage ou de son suivi.

Chargés de mission auprès
de l'inspection pédagogique régionale :

Monsieur CHANE-LAP Sébastien
Monsieur COURNAPEAU Laurent
Monsieur Pascal FAIVRE-PIERRET
Madame LORENZON Nadège
Monsieur MONNIER Gérald
Madame ZOOG Marjorie

Autres missions :

Examens : [Michel Vigneron](#)
Sections sportives scolaires : [Rozenn Pencreach](#)
Sportifs de hauts niveau : [Jérémy Haeusser](#)
Webmestre et référent IpackEPS : [Laurent Schilis](#)
IAN (Interlocuteur Aca. pour le Num.) : [Marie Christine Uhlen](#)

Vous trouverez sur le site le [vade-mecum](#) précisant des aspects fonctionnels et pédagogiques.

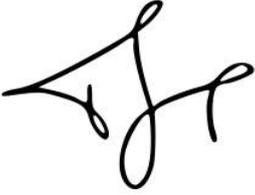
Nous vous convions à une visio conférence de rentrée qui se déroulera le jeudi 21 septembre 2023 de 17h30 à 18h30. Le lien sera envoyé sur le courriel académique de chaque enseignant et ce webinaire sera enregistré.

En ce début d'année scolaire, nous tenons à souligner le professionnalisme de la grande majorité des enseignants d'EPS de l'académie. Nous transmettons nos sincères remerciements à l'ensemble des enseignants qui ont été sollicités durant l'année scolaire 2022-2023 : jurys d'examens ou de concours, membre de groupes de travail, membres de commissions, tuteurs d'étudiants ou d'enseignant, formateurs, visiteurs d'enseignants stagiaires, chargés de mission. Nous apprécions collaborer avec vous, la rigueur et la qualité de votre travail dont vous faites preuve sont à souligner. Ces différentes missions sont ouvertes à l'ensemble des enseignants dès lors qu'une expertise et un engagement sont manifestes.

Nous savons pouvoir compter sur votre expertise et vos compétences pour porter les valeurs de notre discipline EPS au service de la formation des élèves.

Avec tous nos encouragements,

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
d'Education Physique et Sportive

		
Louis DELOYE	Eric OUTREY	Richard SKARNIAK

Annexe iPackEPS

Le recueil des données relatives à l'Education physique et sportive et aux enseignants se fait via l'application iPackEPS (portail Arena <https://si.ac-strasbourg.fr/> puis « Enquêtes et Pilotage » ; « Pilotage académique ») pour les collèges et lycées de l'Académie.

Il revient à chaque enseignant de saisir les informations le concernant (fiche professeur, missions, classes en responsabilité, emploi du temps personnel,...). Le coordonnateur doit s'assurer que le dossier soit bien renseigné par l'ensemble de l'équipe avant le **jeudi 5 octobre 2023**.



Il est possible de vérifier l'état du dossier établissement et savoir quelles sont les rubriques encore à compléter en s'assurant que l'icône « état du dossier » soit vert :



Attention :

- **La saisie des protocoles d'évaluation** se fera cette année directement dans iPackEPS.

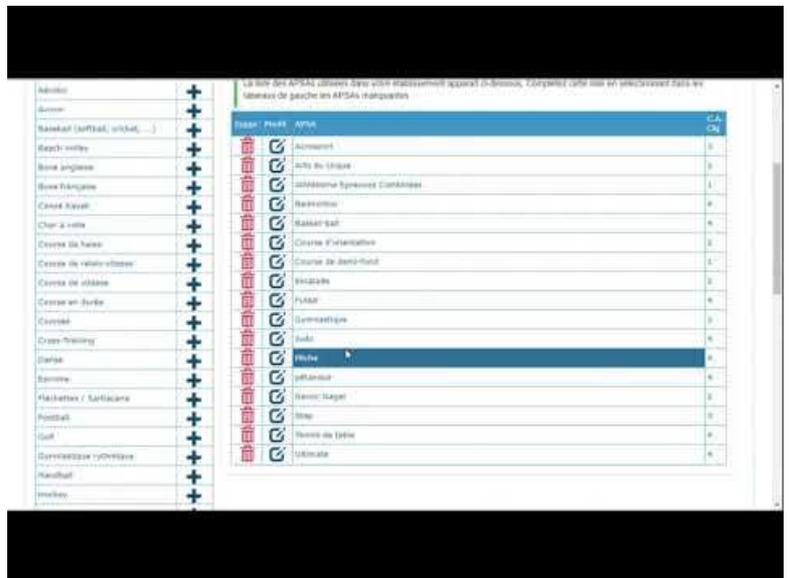
- Les **dossiers de sections sportives scolaires** sont gérés dans iPackEPS depuis l'an dernier : les demandes d'ouverture, le projet et le bilan se feront via

iPackEPS (nous vous proposons de suivre le tutoriel suivant : <https://youtu.be/FUJZYLskCGQ>)

Outil de pilotage académique, l'application iPackEPS est aussi un réel outil pour les équipes EPS de tous les établissements de l'académie.

Nouveautés :

- **Les protocoles examens seront à remplir uniquement dans iPackEPS à compter de cette année**
- Un module vous permettra d'exporter la liste de tous les élèves vers vos outils : idoceo ou additio,
- Depuis l'an dernier, le module de gestion des EPI (Equipements de Protection Individuels) vous permet d'assurer le suivi complet de votre matériel. L'inspection pédagogique régionale préconise le recours à cet outil sûr et simple d'utilisation.
- Le module permettant d'imprimer pour chaque élève sa **programmation en EPS** est parfaitement opérationnel.
- Le « **dossier natation** » vous permet de suivre l'état du « savoir nager » dans votre établissement.



Il permet aussi de connaître l'état du « savoir nager » dans notre académie et ainsi connaître les besoins en termes d'accès aux installations. **Nous demandons aux équipes de collège de renseigner impérativement ce dossier dans l'année scolaire précédente : 2022-2023.**

Renseigner iPackEPS :

Il n'est pas nécessaire de remplir iPackEPS de A à Z chaque année : les données relatives à l'établissement (projets, équipe, ...) sont conservées par l'application.

Après un travail préparatoire du coordonnateur EPS (configuration des classes, importation des élèves...), chaque enseignant-e devra accéder individuellement en ligne à l'application afin de renseigner des éléments qui le concernent professionnellement.

Le tutoriel ci-contre distingue les tâches préparatoires qui incombent au coordonnateur et celles qui doivent être réalisées par chaque enseignant-e.

Une fois iPackEPS complété par l'ensemble de l'équipe EPS de l'établissement, il sera toujours possible de transférer l'ensemble des données sur la version monoposte « packEPS collège » ou « packEPS lycée » téléchargeables [ici](#). Cette opération permettra de continuer à utiliser certains outils avancés du logiciel (comme par exemple le dossardage pour le cross, le suivi des élèves, la gestion des validations des compétences du socle...).

Pour votre information, les chefs d'établissement ont un accès iPackEPS via Arena. Nous les invitons à consulter les données que vous aurez renseignées. Le coordonnateur a ici un véritable rôle de conseiller technique à jouer.

Si toutefois vous deviez reprendre iPackEPS intégralement (nouvel établissement par exemple), nous vous proposons de suivre ce tutoriel qui reprend les tâches incombant à chacun des membres des équipes et notamment celles du coordonnateur.

Responsable académique PackEPS :

M. Laurent SCHILIS, responsable académique iPackEPS : laurent.schilis@ac-strasbourg.fr.

M. SCHILIS vous apportera le cas échéant l'aide et le soutien nécessaires. Et nous l'en remercions vivement.